

Règlement des concours de quilles de six organisés par GENERATIONS MOUVEMENT - FEDERATION DES LANDES

Article premier :

Le concours se déroulera en poules avec une Consolante et éventuellement une Super-Consolante. Les poules seront constituées par tirage au sort avec si possible des équipes de clubs différents.

La carte d'adhérent des joueurs devra obligatoirement être présentée avec le timbre de l'année en cours, et signée par l'adhérent.

Article 2 :

Bien qu'il n'y ait pas d'âge pour adhérer à **Génération Mouvement Fédération des Landes**, les compétitions de quilles sont réservées aux adhérents âgés de **50 ans** (dans l'année en cours) et plus, **à l'exception de la catégorie féminine**, et, ce quelle que soit la condition physique des participants.

Dans chaque équipe il ne pourra pas y avoir **plus d'un joueur** dont l'âge se situe entre **50 et 60 ans**, et les équipes peuvent être mixtes.

Article 3 :

Les parties se dérouleront en **11 jeux effectifs**, s'il y a égalité à 11 jeux les équipes continueront de jouer jusqu'à ce que **l'une d'elles prenne l'avantage**.

Article 4 :

Le but du jeu consiste à garder **une quille debout** ; quelle qu'elle soit sur les 6 placées afin de marquer 1 jeu en 1, 2 ou 3 maillets. La chute des 6 quilles annule le jet ainsi que la série des trois tirs de l'équipe.

Les quilles et les maillets tombés sur le quillet doivent rester sur place.

Article 5 :

En fonction de l'âge et du sexe du lanceur, la distance de tir est la suivante :

- . **10 m** : masculins jusqu'à **74 ans**
- . **9 m** : féminines de moins de **59 ans**, masculins de **75 à 79 ans**,
- . **8 m** : féminines de **60 ans** et plus, masculins de **80 ans et plus**,

Pour chaque distance ci-dessus, une ligne est matérialisée par un marquage,

Les âges indiqués sont les âges atteints dans l'année.

Article 6 :

Les quilles et les maillets "haltère" ou "bouteille" devront avoir les dimensions et poids réglementaires inscrits au règlement officiel de la FFSQ.

Une fois que le joueur a fait le choix entre "haltère" ou "bouteille" il ne peut plus changer au cours de la partie.

L'écartement retenu est **de 30 cm** pour les maillets ainsi que pour les haltères.

Article 7 :

L'heure d'arrêt et de reprise des parties pour le déjeuner sera annoncée par la table de marque.

Article 8 :

Le jeu de quilles offrant la possibilité de jouer une partie à deux ou trois équipes, cette éventualité sera retenue pour effectuer une finale à trois équipes.

Article 9 :

Chaque équipe doit comptabiliser ses points en harmonie avec l'adversaire, **c'est le gagnant qui vient annoncer le résultat à la table de marque.**

S'il y a contestation de résultat et s'il n'y a pas plusieurs témoins de bonne foi pour valider le résultat, les deux équipes auront dix minutes pour se mettre d'accord sur le gagnant, passé ce délai, si la contestation persiste, les deux équipes seront éliminées de la compétition.

Article 10 :

Il sera demandé à tous les joueurs d'avoir un comportement correct et convivial qui doit refléter l'image de Générations Mouvement - Fédération des Landes.